

Sainte-Thérèse, le 28 mars 2007

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1S 4X4

N/Réf. : 7610-15-01-01430 10  
400388205

REÇU AU MRNF

10 AVR. 2007

Direction du développement minéral

Objet : Exploitation d'une sablière

31J11-011

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 13 mai 1996 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur les lots 8 et 9, rang D, canton de Campbell, municipalité de Lac-des-Écorces (secteur Beaux-Rivages), MRC Antoine-Labelle.

L'exploitation se fait au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie de 4,5 hectares et comprend du tamisage et du concassage. Les profondeurs moyenne et maximale de l'exploitation sont respectivement de 12,5 mètres et 15 mètres.

À la suite de votre demande datée du 30 mars 2006, reçue le 7 avril 2006 et complétée le 26 mars 2007, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

La date prévue de la fin des travaux est repoussée jusqu'au 31 mars 2017.

MODIFICATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-01430 10  
400388205

Le 28 mars 2007

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la demande de modification du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, datée du 30 mars 2006, signée par André Ouellet, ing., ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 1 page.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des informations complémentaires, datée du 14 mars 2007, signée par André Ouellet, ing., 1 page et 1 plan.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le respect des milieux hydriques environnants, datée du 21 mars 2007, signée par André Ouellet, ing., 1 page et 1 plan.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/EM

Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

